

Forêt communale de Chailluz - Dépérissement de résineux - Vente des bois

M. l'Adjoint LEGEARD, Rapporteur : Agé de 40 ans environ, le peuplement d'Abies grandis (sapin de Vancouver) situé en forêt de Chailluz présente des symptômes de dépérissement.

Sur avis de l'Office National des Forêts, il convient d'intervenir sans attendre afin de commercialiser ces bois avant toute perte conséquente de leur valeur.

C'est pourquoi, il est proposé :

- de vendre en bloc et sur pied par appel d'offres dans les parcelles 1-2-3-4-6-9-10 (parties - pour une surface globale d'environ 7 ha) en forêt de Chailluz le peuplement d'Abies grandis (estimé à un volume 2 500 m³),

- d'inscrire les recettes sur la ligne budgétaire 92.92.7022. service 34000 - budget 06.

Après remise en état des différentes parcelles, les travaux de reboisement, inclus dans le futur aménagement, sont envisagés pour le printemps 2003, les essences préconisées étant : chênes, hêtres et feuillus précieux (alisiers, érables, frênes, ...).

Sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à adopter ces propositions.

«M. LE MAIRE : M. LEGEARD nous propose d'abattre des sapins, c'est terrible mais il a raison car ces sapins sont en train de dépérir. J'imagine combien cela doit être difficile pour lui, mais c'est le rôle d'élu, d'abattre des abies grandis, des sapins de Vancouver, c'est aussi le poids des responsabilités ! (rires).

M. Bruno LEGEARD : Je suis tout à fait heureux de vous présenter comme première délibération la coupe rase de 7 ha d'abies grandis (rires). Ce qui est intéressant sur cette délibération, c'est qu'on est en train quelque part d'acter les erreurs de nos aînés, c'est-à-dire qu'effectivement il y a eu un ensemble de plantations, en l'occurrence il y a 40 ans, qui ont été mal pensées. Elles ont été pensées productivité là où il fallait penser écologie, c'est-à-dire effectivement adaptation aux éco-systèmes. Ces erreurs il ne faudra plus les refaire et justement on va travailler sur le plan de gestion à 20 ans des forêts, donc des demi hectares de la Forêt de Chailluz et de l'ensemble des forêts communales avec l'ONF. On aura donc à travailler sur effectivement cette adaptation aux terrains, aux éco-systèmes et sur ce qu'est la forêt en milieu urbain avec l'accueil du public comme actuellement.

Pour compléter l'information, l'impact visuel est très faible parce que les 7 ha sont répartis au sein d'un ensemble de parcelles de résineux sur le Nord-Est de la forêt et les replantations sont prévues derrière en tenant compte de cette réalité, c'est-à-dire en feuillus, hêtres et feuillus mélangés.

M. LE MAIRE : Donc on va replanter des chênes, des hêtres, des feuillus précieux, de l'alisier, de l'érable, peut-être même du merisier.

M. Marcel POCHARD : C'est la première fois que je vois que le frêne est un feuillus précieux mais dans le Haut-Doubs ça pousse comme on veut.

M. LE MAIRE : C'est en tout cas du feuillus.

M. Marcel POCHARD : Je m'étais posé la même question effectivement mais on m'a répondu que c'est lié au terrain.

M. LE MAIRE : L'alisier peut-être, le frêne moins à mon sens. Est-ce que vous acceptez d'être solidaire de Bruno LEGEARD qui va être obligé de couper 7 ha d'abies grandis ? Nous partageons avec lui cette responsabilité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.